

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 5 JUIN 2020**

**Sommaire**

	Pages
1. Election des membres du conseil municipal siégeant au Centre Communal d'Action Sociale	2
2. Election des membres du conseil municipal à la commission d'appel d'offres	2-3
3. Election des délégués des différents syndicats intercommunaux et organismes	3-4
4. Composition des commissions communales	4-5
5. Election des membres de la commission de délégation de service public	6-7
6. Election des membres de la commission mixte d'attribution des logements sociaux	7-8
7. Désignation de deux conseillers municipaux relais auprès des écoles maternelles et primaires	8
8. Constitution du jury d'assises 2021	9
9. ZAC de la Bande du Moulin – Promesse de vente et dépôt de garantie	9-10
10. Fixation de tarifs pour du matériel à déclasser	10
11. Renouvellement de la ligne de trésorerie	10-11
12. Constitution d'un comité consultatif affaires scolaires et animation enfance jeunesse	11
13. Désignation de référents pour le Conseil Municipal d'Enfants et le Conseil Municipal des Jeunes	11-12
14. Désignation des membres du groupe de travail santé	12

**PRESENTS** : MM Jean-François MARY, Jean-Paul GAUTIER, Mme Florence BOCQ, M. Pascal NOURY, Mme Maryse PARIS, M. Jean-Lou LEBRUN, Mme Séverine MAHE, MM Michel SEILLER, Gilles MONTOIR, Claude DEQUI, Dominique PANHALEUX, Mmes Marie-Hélène DEGRES, Isabelle SEROT, Isabelle CARGOUET, MM Eric BRIEND, Bruno DOUZAMY, Mmes Mickaëlle GELARD, Virginie SCHOTT, Anne-Cécile DAVIS, M. Pierre-Alexandre JOLY, Mmes Marie-Laure PANHALEUX, Angélique CAILLET, Floriane POTIER, MM Julien MONNIER, Fabien RACAPE, Yoann LE FOL.

**Mme Sophie JAN donne procuration à Mme Marie-Laure PANHALEUX**

**SECRETARE** : Mme Floriane POTIER

---

**ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL SIEGEANT AU CENTRE  
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Monsieur le Maire expose que conformément aux dispositions conjuguées des articles R 123-7 et R 123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles, les membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale dont le nombre est fixé entre 4 et 8 membres sont élus par le conseil municipal au scrutin secret de liste.

Sont élus membres représentants au Conseil d'Administration du CCAS :

- Jean-François MARY
- Maryse PARIS
- Isabelle CARGOUET
- Séverine MAHE
- Marie-Laure PANHALEUX
- Sophie JAN
- Floriane POTIER
- BRUNO DOUZAMY

**Ont obtenu 27 voix sur 27**

**ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION D'APPEL  
D'OFFRES**

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que dans une commune de plus de 3500 habitants, la commission d'appel d'offres (CAO) comporte en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus au sein de l'assemblée délibérante, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à titre permanent.

La liste déposée est la suivante :

<b>Membres titulaires</b>	<b>Membres suppléants</b>
Jean-Paul GAUTIER	Claude DEQUI
Pascal NOURY	Gilles MONTOIR
Jean-Lou LEBRUN	Eric BRIEND
Dominique PANHALEUX	Florence BOCQ
Michel SEILLER	Séverine MAHE

Il a été procédé au vote à scrutin secret ainsi qu'au dépouillement. Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 27  
Suffrages exprimés : 27

Quotient électoral :                    suffrages exprimés

Nombre total de sièges à pourvoir

Nombre de voix obtenues par la liste : 27

**Sont déclarés élus à la commission d'appel d'offres :**

<b>Membres titulaires</b>	<b>Membres suppléants</b>
Jean-Paul GAUTIER	Claude DEQUI
Pascal NOURY	Gilles MONTOIR
Jean-Lou LEBRUN	Eric BRIEND
Dominique PANHALEUX	Florence BOCQ
Michel SEILLER	Séverine MAHE

**ELECTION DES DELEGUES DES DIFFERENTS SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET ORGANISMES**

Il est proposé de procéder à l'élection des délégués pour représenter le conseil municipal auprès des différents organismes et syndicats intercommunaux suivants :

<b>Organismes ou Syndicats de Communes</b>	<b>Délégués</b>	<b>Délégués élus</b>
Syndicat d'Eau du Morbihan-College territorial de la région de Saint Jacut Les Pins (SIAEP)	2 délégués titulaires	Pierre Alexandre JOLY Julien MONNIER
Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan-collège électoral	2 délégués au sein du Collège électoral du secteur 1	Yoann LE FOL Jean-Lou LEBRUN
Fédération d'Animation Rurale des Pays de Vilaine	1 délégué	Séverine MAHE
Association d'Aide aux demandeurs d'Emploi AIDE EMPLOI SERVICES	2 délégués	Maryse PARIS Michel SEILLER
Mission Locale du Pays de Redon et de Vilaine	1 délégué	Maryse PARIS
COPAS	2 délégués	Maryse PARIS Isabelle CARGOUET
CA EHPAD d'Allaire (Maison de Retraite)	2 délégués	Maryse PARIS Séverine MAHE
Conseil de la vie sociale	1 titulaire 1 suppléant	Florence BOCQ Isabelle CARGOUET

Planète Loisirs	1 délégué titulaire 1 délégué suppléant	Séverine MAHE Sophie JAN
Comité National d'Action Sociale	1 délégué	Michel SEILLER
Bruded	1 délégué titulaire 1 suppléant	Pierre Alexandre JOLY Jean-Lou LEBRUN
Représentant du maire à la commission de sécurité de l'arrondissement de Vannes	1 délégué 2 suppléants	Pascal NOURY Claude DEQUI Gilles MONTOIR
Délégué Sécurité Routière	1 délégué	Florence BOCQ
Centre Social Intercommunal (adjointe aux affaires sociales et adjoint aux affaires scolaires et périscolaires)	2 délégués titulaires  2 délégués suppléants	Séverine MAHE Maryse PARIS Jean-Lou LEBRUN Gilles MONTOIR

**Ont obtenu 27 voix sur 27**

### COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Il est proposé de procéder à l'élection des membres des différentes commissions présidées par Monsieur le Maire ou son représentant :

**- Commission « Sécurité, urbanisme, voirie rurale et urbaine, assainissement, espace rural, agriculture, chemins ruraux et fleurissement » :**

GAUTIER Jean-Paul, BOCQ Florence, NOURY Pascal, PANHALEUX Dominique, GELARD Mickaëlle, JOLY Pierre-Alexandre, POTIER Floriane, DOUZAMY Bruno, BRIEND Eric, Isabelle SEROT

Ont obtenu 27 voix sur 27

➤ Espace et voirie rurale

GAUTIER Jean-Paul, PANHALEUX Dominique, BRIEND Eric, Michel SEILLER, RACAPE Fabien

Ont obtenu 27 voix sur 27

➤ Fleurissement

GAUTIER Jean-Paul, SEROT Isabelle, CARGOUET Isabelle, POTIER Floriane, DAVIS Anne-Cécile.

Ont obtenu 27 voix sur 27

➤ Groupe de travail ZAC Bande du Moulin

GAUTIER Jean-Paul, BOCQ Florence, PANHALEUX Dominique, SEILLER Michel  
Bruno DOUZAMY, Mickaëlle GELARD, Floriane POTIER, JOLY Pierre Alexandre

Ont obtenu 27 voix sur 27

**- Commission « Affaires scolaires et animation enfance - Jeunesse » :**

LEBRUN Jean-Lou, MAHE Séverine, PARIS Maryse, DEGRES Marie-Hélène,  
PANHALEUX Marie-Laure, CAILLET Angélique, JAN Sophie, DAVIS Anne-Cécile,  
MONTOIR Gilles

Ont obtenu 27 voix sur 27

➤ Enfance jeunesse

MAHE Séverine, LEBRUN Jean-Lou, PARIS Maryse, DEGRES Marie-Hélène,  
CAILLET Angélique, JAN Sophie, DAVIS Anne-Cécile, RACAPE Fabien, MONTOIR  
Gilles

Ont obtenu 27 voix sur 27

**- Commission « Sport, culture et vie associative » :**

NOURY Pascal, LEBRUN Jean-Lou, SEROT Isabelle, CAILLET Angélique, JAN  
Sophie, MONNIER Julien, DOUZAMY Bruno, DAVIS Anne-Cécile, SCHOTT Virginie,  
MONTOIR Gilles

Ont obtenu 27 voix sur 27

**- Commission « Finances, affaires générales, bâtiments communaux et développement économique » :**

NOURY Pascal, SEILLER Michel, DEQUI Claude, LE FOL Yoann, PANHALEUX  
Dominique, LEBRUN Jean-Lou, SEROT Isabelle, DOUZAMY Bruno, SCHOTT Virginie

Ont obtenu 27 voix sur 27

**- Commission « Communication » :**

BOCQ Florence, PARIS Maryse, GAUTIER Jean-Paul, LE FOL Yoann, NOURY  
Pascal, MAHE Séverine, LEBRUN Jean-Lou, MONTOIR Gilles

Ont obtenu 27 voix sur 27

**- Commission « Transition écologique et participation citoyenne » :**

PARIS Maryse, GAUTIER Jean-Paul, BOCQ Florence, MAHE Séverine, LEBRUN  
Jean-Lou, LE FOL Yoann, RACAPE Fabien, JOLY Pierre-Alexandre, SCHOTT  
Virginie, Eric BRIEND

Ont obtenu 27 voix sur 27

## **ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Dans le cadre des procédures relatives aux délégations de service public, l'article L 1411-5 du Code général des collectivités territoriales prévoit la création d'une commission dont la mission est de procéder à l'ouverture des plis contenant les candidatures ou les offres, de dresser la liste des candidats admis à concourir après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue au code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

Au vu de l'avis de la commission, l'autorité habilitée à signer la convention peut organiser librement une négociation avec un ou plusieurs soumissionnaires dans les conditions prévues par l'article 46 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016. Elle lui transmet le rapport de la commission présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la candidate et l'économie générale du contrat.

S'agissant d'une commune de 3 500 habitants et plus, cette commission est composée de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et de cinq (5) membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le comptable de la ville et le représentant du ministre chargé de la concurrence pourront participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission, lorsqu'ils y seront invités par le président de la commission.

Pourront également participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la ville désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Les membres titulaires et suppléants de la commission sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Par ailleurs, conformément à l'article D. 1411-4 du Code général des collectivités territoriales, les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

### **Dépôt des listes**

Par délibération en date du 28 septembre 2018, le conseil municipal a décidé que les listes devaient être déposées ou adressées au Conseil Municipal à l'attention de Monsieur le Maire, préalablement à la séance du Conseil Municipal à laquelle sera inscrite à l'ordre du jour, l'élection des membres de la Commission ;

### **CECI ETANT RAPPELE**

Le conseil municipal,

**VU** la directive 2014/23/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur l'attribution de contrats de concession ;

**VU** l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1411-5 et D. 1411-3 et suivants ;

**VU** le décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession ;

**VU** la délibération n°18-100 du 28 septembre 2018 relative aux conditions de dépôt des listes en vue de la création de la Commission de délégation de service public

**DECIDE** de désigner les représentants du conseil municipal au scrutin secret.

**Après avoir procédé au vote :**

- **nombre de bulletins : 27**
- **bulletins blancs ou nuls : 0**
- **suffrages exprimés : 27**
- **majorité absolue : 14**

**La liste présentée ayant obtenu : 27 voix**

**DESIGNE** comme membres de cette commission :

**Avec voix délibérative :**

M. le Maire, Président de droit	
<b>5 TITULAIRES</b>	<b>5 SUPPLEANTS</b>
Jean-Paul GAUTIER	Claude DEQUI
Pascal NOURY	Gilles MONTOIR
Jean-Lou LEBRUN	Séverine MAHE
Dominique PANHALEUX	Florence BOCQ
Michel SEILLER	Eric BRIEND

**ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION MIXTE D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX**

Monsieur le Maire expose qu'au regard du développement du parc locatif appartenant aussi bien à la commune qu'au Centre Communal d'Action Sociale, une commission mixte d'attribution des logements sociaux a été créée par délibération du 6 mai 2013 en vue d'assurer une transparence et une collégialité dans l'attribution des logements sociaux relevant du contingent de la commune et du CCAS,

La commission mixte d'attribution des logements sociaux de la commune et du CCAS est composée de 6 membres dont 2 du conseil municipal et 2 du conseil d'administration du CCAS, le maire et le vice-président du CCAS étant membres de droit.

La commission d'attribution se réunit aussi souvent que nécessaire et la présence de la moitié des membres au moins est nécessaire pour la validité des décisions de la Commission.

Les décisions d'attribution des logements sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, le Président de la commission a une voix prépondérante.

Compte tenu du caractère nominatif des attributions, toutes les personnes appelées à assister aux réunions d'une commission d'attribution sont tenues à la totale discrétion à l'égard des informations qui sont portées à leur connaissance.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **de désigner pour représenter la commune au sein de cette commission :**
  - ✓ **Isabelle SEROT**
  - ✓ **Isabelle CARGOUET**
- **de mandater Monsieur le Maire pour réunir cette commission autant que nécessaire.**

<b>DESIGNATION DE DEUX CONSEILLERS MUNICIPAUX RELAIS AUPRES DES ECOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES</b>
---

Monsieur le Maire précise que par délibération en date du 25 mai 2020, Monsieur Jean-Lou LEBRUN a été élu Maire-Adjoint chargé des affaires scolaires et périscolaires, et de la vie culturelle

En raison de l'importance de cette fonction, Monsieur le Maire propose de désigner deux conseillers municipaux qui seraient plus particulièrement chargés, en liaison avec Monsieur l'Adjoint aux affaires scolaires et périscolaires, des relations avec les enseignants et les parents d'élèves, l'un pour l'école Renaudeau, l'autre pour l'école Sainte Anne.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :**

- **désigner Madame Marie-Laure PANHALEUX, conseillère municipale chargée des relations avec l'Ecole Renaudeau et Madame Angélique CAILLET, conseillère municipale chargée des relations avec l'Ecole Sainte Anne, en relation avec Monsieur l'Adjoint aux affaires scolaires et périscolaires.**



## CONSTITUTION DU JURY D'ASSISES 2021

Par arrêté en date du 2 juin 2020, Monsieur le Préfet du Morbihan a fixé pour 2021 la répartition du nombre de jurés attribué au département en fonction du chiffre actualisé de la population.

Pour la commune d'Allaire, en vue de dresser la liste préparatoire annuelle des jurés pour 2021, il convient de tirer au sort le triple du nombre de jurés fixés pour la circonscription (trois jurés) soit neuf personnes à partir de la liste générale des électeurs de la commune.

Pour la constitution de cette liste préparatoire, en application de l'article 261 du code de procédure pénale, ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit.

- Mme GAUTHIER Clémentine épouse LELIEVRE, 15 Chemin des marais Bocquéreux
- Mr MORIN Yannick, 15 Chemin du Clos
- Mr PANHALEUX Jean-Marc, 151 Bramby
- Mme BEZIER Bérengère, 88 Métairie de l'Allier
- Mme VOISIN Denise épouse TORLAY, La Véneuraie
- Mr NAEL Arnaud, 18 rue Pierre Clugnet
- Mr CAVELIER Alain, 6 bis rue des Ecureuils
- Mr ALLARD Fabrice, 250 Chemin des Marais Domaine de Bocquéreux
- Mr ABAD Allan, 127 rue des petites forêts

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **D'autoriser Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet du Morbihan et au greffe du Tribunal de Grande Instance de Vannes, siège de la Cour d'Assise du Morbihan.**

## ZAC DE LA BANDE DU MOULIN – PROMESSE DE VENTE ET DEPOT DE GARANTIE

Monsieur le Maire expose que le Conseil municipal, par délibération du 29 avril 2020, a validé la création du budget annexe « Lotissement de la Bande du Moulin Tranche 1 et 2 »

Pour faciliter la commercialisation des lots aménagés issus des tranches 1, 2 et ultérieures de la ZAC de la Bande du Moulin, il est proposé d'instaurer un dépôt de garantie déclenché à la signature de la promesse de vente dont le montant est calculé sur la base du prix de vente hors taxe appliqué à un taux maximal de 5%.

Lorsque la vente n'est pas conclue pour des raisons tenant au vendeur, l'indemnité versée sera restituée à l'acquéreur dans un délai de 3 mois.

Si, en revanche, l'acquéreur se rétracte pendant le délai de rétractation de 10 jours, l'indemnité versée lui est alors restituée dans un délai de 21 jours.

Ce dispositif a vocation à s'appliquer à l'ensemble des budgets annexes portant sur le lotissement de la Bande du Moulin.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **De fixer à 5% du prix hors taxe du lot aménagé le montant du dépôt de garantie versé par tout signataire de promesse de vente relative au lotissement de la Bande du Moulin ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.**

#### **FIXATION DE TARIFS POUR DU MATERIEL A DECLASSER**

Monsieur le Maire indique que la commune possède du matériel de cuisine usagé qui a été démonté dans le cadre des travaux d'extension et de rénovation de la Maison du Temps Libre et qui ne sera pas réinstallé dans le bâtiment rénové.

Aussi, compte tenu des contraintes de stockage, il est proposé de fixer les tarifs de vente de ce mobilier déclassé comme suit :

- Eviers en inox double bac : 200 € pièce
- Friteuse de restauration collective : 200 €
- Lampe (grande salle) : 25 € pièce

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **D'approuver la mise en vente des articles ci-dessus aux tarifs correspondants ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la bonne exécution de cette délibération.**

#### **RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE**

Monsieur le Maire indique que la ligne de trésorerie ouverte pour un plafond de 1 000 000 € arrivera à échéance le 9 juin 2020.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de renouveler une ligne de trésorerie de 1 000 000 €.

Elle a pour fonction d'optimiser la gestion de la trésorerie communale et de préfinancer les investissements programmés avant consolidation par un éventuel emprunt.

Une consultation sera engagée auprès de plusieurs établissements bancaires. A l'issue de celle-ci, l'analyse sera faite afin de retenir la meilleure offre.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **De mandater Monsieur le Maire pour engager une consultation auprès de plusieurs établissements bancaires,**

- **D'autoriser Monsieur le Maire à analyser les différentes offres afin de retenir la meilleure proposition,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la banque retenue.**

**CONSTITUTION D'UN COMITE CONSULTATIF AFFAIRES SCOLAIRES ET ANIMATION ENFANCE JEUNESSE**

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le conseil municipal peut former des comités consultatifs chargés d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Par délibération en date du 5 juin 2020, le conseil municipal a décidé de former six commissions dont la commission « Affaires scolaires et animation enfance - Jeunesse »

Dans le souci de s'adjoindre des compétences complémentaires et d'ouvrir la réflexion à différents acteurs de la vie civile, le conseil municipal, sur la base des dispositions de l'article L2143-2 du CGCT, décide de créer un comité consultatif dans ce domaine en particulier selon la composition précisée ci-dessous :

<b>Comités consultatifs</b>	<b>Composition</b>
Commission des affaires scolaires, enfance, jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Directeur/la Directrice de chaque école</li> <li>- 1 représentant de l'association des parents d'élèves de l'école Renaudeau</li> <li>- 1 représentant de l'association des parents d'élèves de l'école Ste Anne</li> <li>- 1 représentant du Conseil d'école</li> <li>- 1 représentant de l'OGEC</li> <li>- 1 parent d'enfants fréquentant l'espace jeunes</li> <li>- 2 membres de l'association Planète Loisirs</li> </ul>

Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le Maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :**

- **créer le comité consultatif « Affaires scolaires et animation enfance-Jeunesse » selon la composition précisée ci-dessus.**

**DESIGNATION DE REFERENTS POUR LE CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS ET LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES**

Monsieur le Maire expose que par délibération en date du 3 juillet 2009, il a été créé un Conseil Municipal d'Enfants ayant pour objet principal de sensibiliser les jeunes à la vie de la commune et de prendre en compte leurs suggestions ou leurs projets.

Une mission d'accompagnement de cette instance a été confiée à l'animateur territorial de l'espace jeunes tandis que la municipalité était représentée par l'adjointe à l'enfance jeunesse.

Suite à l'installation du nouveau conseil municipal en date du 25 mai dernier, il convient de désigner un nouveau référent. Madame Séverine MAHE, adjointe à l'enfance jeunesse est proposée comme étant la nouvelle référente. Mesdames Florence BOCQ, adjointe à la communication et aux affaires générales et Marie-Hélène DESGRES, conseillère municipale, l'assisteront dans cette tâche.

Par ailleurs, il est envisagé de mettre en place sur le même modèle un Conseil Municipal des Jeunes. Il est proposé que soient désignées les mêmes personnes afin d'encadrer cette future instance, à savoir Mesdames Séverine MAHE, Florence BOCQ et Marie-Hélène DESGRES.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :**

- **désigner Madame Séverine MAHE comme référente du Conseil Municipal des Enfants et du futur Conseil Municipal des Jeunes, assistée en ces missions par Mesdames Florence BOCQ, adjointe à la communication et aux affaires générales et Marie-Hélène DESGRES, conseillère municipale.**

#### **DESIGNATION DES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL SANTE**

La commune d'Allaire accompagne une réflexion autour d'un projet de santé depuis 2010 et le projet de santé a été validé en 2013 par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Par ailleurs, la commune d'Allaire a lancé un projet de maison pluriprofessionnelle de santé qui sera implantée dans les locaux de l'ancien Intermarché et livrée en septembre 2020.

La mise en place du projet de santé et de la MSP, doit s'accompagner d'une démarche proactive pour faire venir de nouveaux professionnels de santé (médecins, dentistes, kinésithérapeutes, ...).

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'occasion du conseil municipal du 26 janvier 2018, il a été constitué un groupe de travail santé pour :

- Accompagner l'association des professionnels de santé d'Allaire.
- Favoriser la venue de professionnels de santé dans la future maison pluriprofessionnelle de santé.

Suite à l'installation du nouveau conseil municipal en date du 25 mai dernier, il convient de désigner de nouveaux membres.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **de désigner comme membres du groupe de travail santé les personnes suivantes :**
  - **Monsieur Jean-François MARY**
  - **Madame Maryse PARIS**
  - **Madame Isabelle CARGOUET**
  - **Monsieur Julien MONNIER**
  - **Madame Sophie JAN**